Médiathèque d'Auvers-sur-Oise
Atelier Généalogie

Notices sur AUVERS et son passé

de Henri Mataigne

L'origine de ce document est un manuscrit de l'historien Henri MATAIGNE daté de 1944. La transcription a été réalisée par Monsieur Jean-Pierre MANTEL en 2008. Le groupe de projet ARCHIE l'a sélectionné pour l'enregistrer dans le fonds documentaire numérique de la médiathèque.

L'utilisation non commerciale en est libre et n'engage pas la responsabilité de la médiathèque et des auteurs.

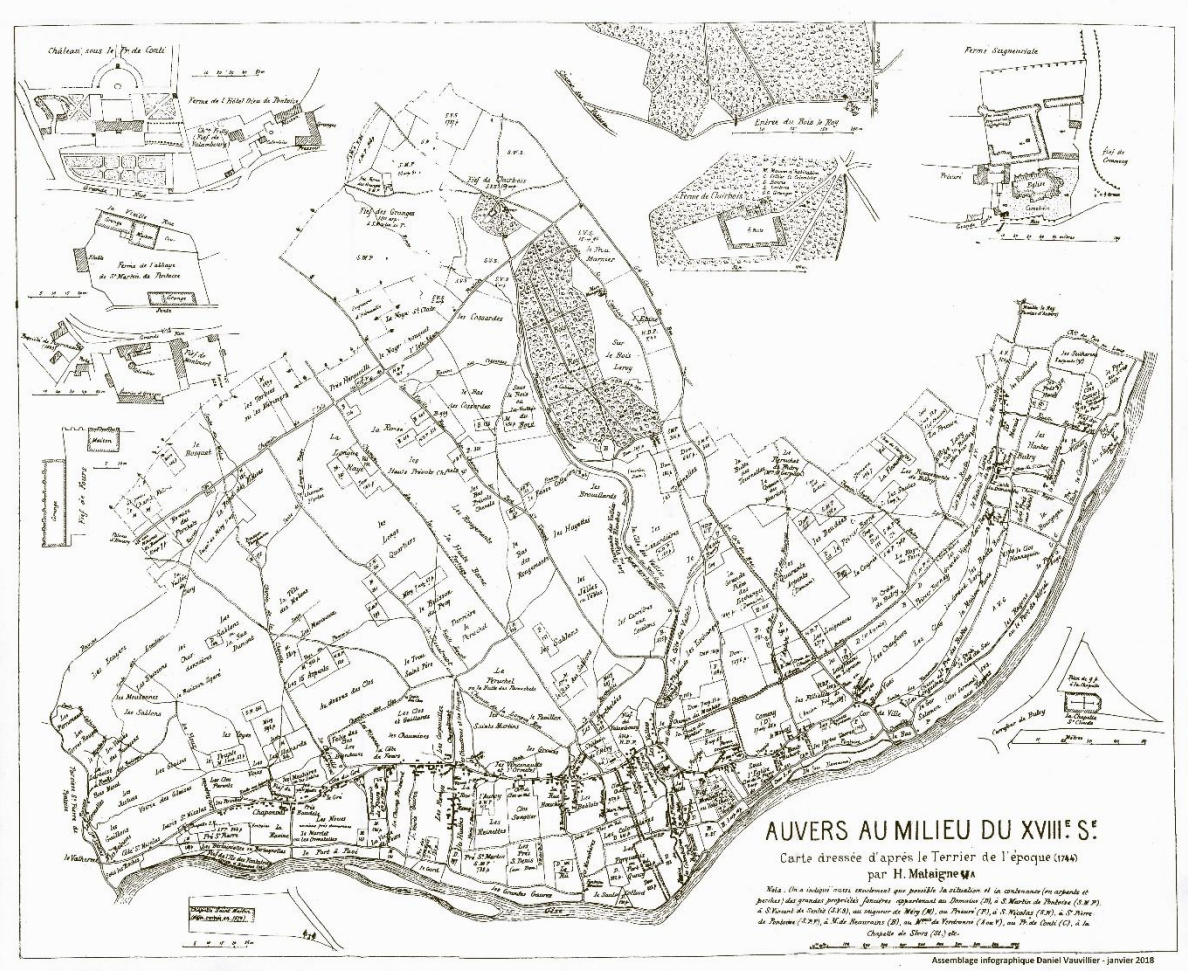

NOTICE SUR AUVERS ET SON PASSÉ

La commune est peu riche en archives et, chaque fois qu'au siècle dernier les diverses municipalités ont été questionnées à ce sujet par l'autorité préfectorale, elles ont toujours répondu NEANT.
(Le curieux est qu'au grenier de la mairie se trouvaient cinquante ou soixante pièces d'un réel intérêt historique, qui y ont été découvertes il y a une douzaine d'années seulement).
Non seulement les registres de l'état civil antérieur à 1695 ne sont que de sommaires extraits, et encore avec beaucoup de lacunes, mais les registres municipaux ne commençaient qu'en 1818. Quant au presbytère, on n'y peut rien trouver d'intéressant antérieurement au Concordat, ni les registres de l'ancienne fabrique concernant la gestion matérielle des biens de l'église.
C'est la découverte que j'ai faite, chez un des gros cultivateurs du pays, du Registre des délibérations municipales de 1793 à 1818, qui m'a encouragé à rechercher s'il existait d'autres documents. Le registre allant de 1784 à 1790 a été trouvé par l'archiviste départemental dans les papiers de la mairie de Méry sur Oise (?). Jusqu'à présent le registre 1794 – 93 est demeuré introuvable.
Comme c'est une époque où bien des gens ont prêté des serments et rédigé des proclamations qu'ils regrettèrent par la suite, on a évidemment cherché à en dissimuler les preuves. Même explication pour les papiers de l'église, car le prieur en fonctions, au moment de la Révolution, paraît avoir été partisan des idées nouvelles et prêté serment. Peut-être l'a t'il regretté par la suite ou l'a-t-on regretté pour lui.
J'ai eu la bonne fortune de pouvoir me livrer pendant près de soixante ans dans des recherches dont le résultat s'est traduit pour la commune par des renseignements historiques assez satisfaisants. Voici les différentes sources dans lesquelles j'ai puisé.
Aux archives nationales, les documents sont nombreux en ce qui concerne la Seigneurie du temps de l'Abbaye de Saint Denis. Mais outre que la direction se charge d'indiquer au chercheur par un simple numéro les dossiers où il est question de la localité ou du personnage qu'il a en vue, il est à présumer qu'il reste bien des dossiers qu'on a négligé de signaler, surtout ceux où sont rangées des pièces communes à plusieurs personnages ou localités.
A la Bibliothèque Nationale, où l'on trouve quantité de choses, on peut faire la même observation et signaler en plus que le travail de mettre au point les catalogues n'ai jamais fini.
Aux Archives de la Seine inférieure (Auvers faisait partie autrefois du diocèse de Rouen), malgré l'énorme quantité de pièces résultant de l'étendue d'un aussi vaste diocèse, pour certaines paroisses on est bien loin de trouver tous les détails auxquels on pourrait s'attendre.
A Beauvais, où sont les archives de l'abbaye de Saint Vincent de Senlis, à laquelle appartenaient les prieurs desservant la paroisse d'Auvers, et qui partageaient avec eux certaines redevances en argent et en nature, on est surpris de ne pas trouver la liste complète de ces prieurs (des Augustins), quelques détails sur leur gestion ou correspondance avec eux au sujet des besoins de l'église, etc ..la Ferme de Clerbois, aussi propriété de Saint Vincent, est souvent mieux traitée sous ce rapport que le prieuré.
A Pontoise, on a l'impression que beaucoup de communes ayant apporté leurs papiers au district en 1790, il dût alors s'y trouver des documents par milliers, qui faute de place pour les recevoir, même en vrac, on en laissa perdu beaucoup. Il y a quelque dix ou onze ans, mon insistance à ce sujet a permis de découvrir, sous les combles de l'hôtel de ville, quantité de pièces concernant Auvers et les environs dont personne n'avait jamais entendu parler.
Enfin j'ai recueilli des données intéressantes sur des familles (nobles ou roturières) ayant joué un rôle dans l'histoire du pays, auprès de leurs descendants. (novembre, décembre 1944)

Je laisserai de côté de côté la période préhistorique, me contentant de signaler, à côté de la croix du Moutier, une pierre levée que les amoureux désireux d'avoir une progéniture visitaient paraît-il autrefois, et une pierre couchée au dessus de Chaponval, au milieu d'un petit bois, entouré d'une sorte de cirque. Je mentionnerai qu'on a découvert en différents endroits des objets appartenant à la période gallo-romaine, des cercueils en plâtre, surtout au Moncel et qu'en 1881, la trouvaille d'une intéressante pièce de bronze recouverte d'une mince feuillure en or, a exercé la curiosité des archéologues.
En raison de circonstances favorables, Auvers a dû se peupler de très bonne heure : l'heureuse exposition au midi, le long d'une rivière facilitant les charrois, au pied de collines se prêtant à être creusées et converties en habitations, à proximité de Pontoise qui offrait des ressources pour les approvisionnements, d'un refuge en cas d'incursions ennemies, toutes circonstances concomitantes.
On pourrait ajouter la situation à l'écart de tout grand chemin, du passage des armées et des pillards qui y faisaient suite. En effet, à part un chemin descendant du Beauvaisis et traversant l'Oise au milieu de l'Ile de Vaux, lequel perdit de son importance après la ruine du pont par les Normands, il n'existait guère que le chemin de l'Isle, entre l'Isle Adam – Beaumont – Chantilly et Pontoise, le long duquel se trouvaient le fief de Clerbois et la ferme des Granges..
La première mention historique d'Auvers se trouve dans un règlement intérieur de l'abbaye de Saint Denis, à laquelle il appartenait alors (832). Et dans cette pièce, malheureusement déchirée et incomplète, est cité le pont existant alors et dont l'authenticité est corroborée par une ordonnance de Charles le Chauve en 865, prescrivant de le rétablir pour mettre obstacle à de nouvelles incursions des Normands, la suite on l'ignore.
On peut conjecturer que, de bon gré ou par nécessité, l'abbaye de Saint Denis rendit une partie de ses biens au domaine royal, pour mettre le reste sous la sauvegarde d'un puissant protecteur. On est 200 ans sans rien trouver. Au mois de mai 1073, on trouve la preuve qu'Auvers appartenait bien au roi, car Philippe 1er fait don cette année-là, au prieuré de Saint Germain, de redevances sur le blé et les légumes de son domaine d'Auvers. La part du prieuré se partagea par la suite avec l'abbaye de Montmartre et Saint Martin de Pontoise, mais il la garda jusqu'à la Révolution.
A la fin du XI ème siècle et pendant le cours du suivant, sont cités divers personnages de marque comme habitant Auvers et faisant d'importantes donations aux monastères du voisinage (en vue d'obtenir le pardon de leurs richesses souvent mal acquises et le salut de leur âme). On n'en connaît rien d'autre et c'est pourquoi je ne les nommerais pas. Cependant il me faut citer Hermer, prévôt de Pontoise en 1079, parce qu'il a donné son nom au quartier du Val Hermer (1) et Raoul, qui avait titre de chevalier, et fit en 1149 une importante donation au monastère de Saint Martin de Pontoise, du consentement de la veuve du roi Louis VI, Adélaïde ou Alix de Savoie, que l'on prétend avoir résidé à Auvers.
Il est une autre légende, accréditée au siècle dernier, suivant laquelle le prince Philippe, fils du roi Louis VI, déjà sacré à Reims et associé à son père, aurait été victime d'une chute de cheval à Auvers au mois d'octobre 1131. Le fait est que la donation, authentique celle-là, que fit le pauvre père à l'abbaye Saint Vincent de Senlis des biens et revenus de l'église d'Auvers (pour le remède et salut du prieur) donne une grande vraisemblance à cette tradition.
Aux archives de l'abbaye, on trouve l'orignal de cette donation, son parchemin est dûment scellé ; mais aucun détail sur ce qui constituait alors l'église, si ce fut simplement un simple oratoire commémoratif, le gros du pays se trouvait alors plus à l'ouest, le long de cette chève-rue (rue principale, et non Chelvalerue) qui descendait à l'Oise. Là ou dans le voisinage se trouvaient la chapelle et la ferme Saint Martin, le pressoir Barabant et l'important domaine de Fours.
En mars 1168, le pape accorda à l'abbaye de Saint Vincent l'autorisation de placer des religieux (Augustins) à la tête des cures lui appartenant. Malgré que ce droit ait été exercé

jusqu'à la Révolution, les archives, ainsi que je l'ai mentionné, sont excessivement peu fournies en détails.
Je termine ce chapitre en mentionnant que les seigneurs de l'Isle Adam et de Méry s'étaient arrogés des droits de perception sur la rivière tant de navigation que de simple passage par bac.
En 1195, Auvers cessa d'appartenir au domaine royal. Philippe Auguste l'échangea avec Richard de Vernon, vassal du roi d'Angleterre, ainsi que Montmélian, Plailly, Gouvieux et autres terres.

On connaît bien peu de chose sur le nouveau seigneur comme séjour à Auvers (2). C'est à lui sûrement que reviennent la construction du château féodal, derrière l'église, et l'extension donnée à celle-ci, qui en fit une des plus vastes et plus belle de la région. Elle fut promptement livrée au culte. Son premier prieur cité (1204-1206) portait le nom de Robert.. Dans le pouillé de Rouen de 1250, l'église est indiquée comme versant annuellement à l'archevêque 30 livres et décimes, et le nombre de paroissiens porté à 300. Dans le registre des visites de l'archevêque, il est dit que celui-ci vint confirmer, le 17 juin 1257.
Comme actes des Richard de Vernon, père et fils (on ne connaît pas la date de leur décès), je mentionnerai en 1201 la charge de doyen à titre héréditaire au sergent Auvillers, et la nomination comme prévôt au même titre, de Geoffroy de Constentin (3). Est aussi ordonné de leur temps (1238), comme faisant un don à l'abbaye du Val, Geoffroy de Montmélian, bailli d'Auvers . On ne sait auquel de ces personnages fait allusion le curieux chapiteau, à l'entrée dans l'église, représentant une dame assise recevant l'hommage féodal d'un seigneur en posture de vassal.
En 1252, Jean le Vieil, fils du pauvre Geoffroy et Elpide, sa femme se donnant corps et biens à l'abbaye de Maubuisson, déjà en possession de l'île de Vaux depuis 1247.
Après la mort de Guillaume de Vernon qui avait succédé aux deux Richard père et fils, le domaine d'Auvers passa à Guillaume de Calletot, châtelain de Montmélian, qui avait pour femme une Marie de Vernon. Il céda à titre de douaire (juillet 1280) la seigneurie d'Auvers à Alix (ou Calis) de Meulent, la veuve du seigneur de Vernon, quatre ans plus tard (30 mai 1284), G. de Caletot céda ses domaines (Montmélian, Roberval, Plailly, Gouvieux et Auvers) à l'abbaye de Saint Denis, en échange d'autres suzerainetés en Normandie. On dédommagea Alix de Meulent en lui versant une rente viagère de 450 .. .
L'abbaye de saint Denis ne chercha pas à augmenter son acquisition pour quelques terres qui n'y étaient pas incorporées, mais s'efforça de faire reconnaître par tout le monde qu'on était ses vassaux. Le parlement lui reconnut droit de haute justice (février 1288) c'est-à-dire droit de prononcer des peines capitales (4). Mais elle ne put y contraindre la seigneurie de Fours, surtout après qu'elle fut devenue la propriété du chancelier Pierre d'Orgemont, pas plus que les chanoines de Saint Martin de Pontoise, que protégeait la reine de France. Le parlement pris pour arbitre n'osa trancher la question. (5) Par contre, il fut décidé que les vassaux de Saint Denis ne dépendraient que de la juridiction royale (octobre 1359).
Comme rapports avec les habitants, je ne relève que la différence à propos du gibier qui dévorait les récoltes. Saint Denis avait le droit exclusif de la chasse, et pour qu'elle fut fructueuse (soit en l'exerçant par eux-mêmes, soit en la concédant par bail) ils voulaient garantir la multiplication des bêtes. L'abbaye avait aussi intérêt à ce que les récoltes fussent abondantes, et c'est pourquoi un accord intervint en 1397.

Saint Denis garda Auvers pendant plus de 200 ans, et, en plus des redevances seigneuriales, l'exploitation comme domaine agricole. Le château seigneurial ne fut plus qu'une ferme louée à un ou plusieurs particuliers sous la surveillance d'un cellérier, qui venait à Auvers de temps en temps. La justice était rendue par un prévôt qui résidait généralement à Cergy, et par un

procureur fiscal à demeure qui pourchassait les délinquants. Le sergent était chargé des sentences. Son office, érigé en fief lui donnait droit de percevoir (1 denier chaque fois qu'il donnait avis de comparaître en justice), (2 deniers à chaque exécution d'arrêt – 6 deniers pour faire l'inventaire d'héritage – 6 deniers aussi pour exécutoire de justice, droit de relief, louages et saisines dans l'étendue de la seigneurie plus les profits qu'il tirait de ceux qu'on mettait en prison).
Différents domaines avaient été érigés en fiefs ; d'autres le furent plus tard. En 1380 l'abbaye en déclarait sept, savoir : Fours, Montmor, Le Colombier, La Mairie Sergenterie et les 3 fiefs dont étaient alors titulaires Guillaume de Beauvois, Colin Boulart et Jean Poitevin, roi des Ménétriers.
A ce moment-là descendait à l'Oise, non plus par la rue Rémy mais par les Vallées, un chemin qui aboutissait au port Saint Vincent où fonctionnait le bac, propriété de Saint Denis., mais le droit de circuler sur la rivière avec des bateaux chargés appartenait au seigneur de Méry. (6)
L'entente parfaite n'existait pas entre pas entre les habitants et l'abbaye de Saint Vincent, pas plus qu'avec le prieur qu'elle avait mis à la tête de la paroisse. Ainsi en 1304, il y avait chicane au sujet de la proportion de vin sortant du pressoir que les habitants devaient à l'abbaye, et en 1307, au sujet des oblations qu'ils avaient à faire au prieur. Il fut alors décidé qu'à chaque grande fête, tous les chefs de famille seraient tenus d'aller à l'offrande. A remarquer que, dans ces contestations, la communauté des habitants choisissait un ou deux représentants pour défendre leurs droits. Tantôt c'était l'abbaye de Saint Denis qui était prise pour arbitre, tantôt c'était le grand vicaire de l'archevêque établi à Pontoise. (7)
Sur la première période de la guerre de Cent ans, qui se passa en définitive assez loin de notre région, on connaît peu de détails, en dehors des contributions auxquelles il fallait subvenir et des maraudages auxquels on ne pouvait échapper puisque les armées ne vivaient guère que comme cela.
La seconde période est plus documentée. En 1417, le duc de Bourgogne, maître de l'Isle Adam, vint assiéger et prendre Pontoise, qui dès lors eut une petite garnison d'Anglais commandée par un capitaine. Il approvisionnait les hommes par des pillages journaliers sur les campagnes avoisinantes. En 1422, la garnison se composait de 40 hommes d'armes et 120 archers, mais leur nombre descendit beaucoup par la suite, de sorte qu'en 1435 les habitants purent s'en débarrasser pendant qu'ils fourrageaient aux alentours en fermant les portes de la ville.
Mais ils revinrent en 1437, et ce ne fut qu'au mois de septembre 1441, après un siége fameux, que Pontoise fut repris et la région délivrée.
Pour la période d'une trentaine d'années (plus ou moins suivant les cas) qui fit suite à cette libération, les documents sont peu nombreux et on y a l'impression que la vie normale n'est que peu à peu revenue après que l'appréhension d'une nouvelle invasion ait été totalement dissipée.
Les communautés qui donnaient leurs terres à bail furent obligées à des réductions de prix excessives sans lesquelles elles n'eussent pas trouver preneur. De son côté, en 1447, l'abbaye de Montmartre porte en non valeur le chapitre de ses dîmes, aucun fermier n'ayant voulu soumissionner. Enfin l'officialité diocésaine mentionne quantité de redevances impayées du fait de l'abandon de beaucoup d'endroits par les habitants ;
Les quelques travaux dont on trouve trace étaient alors payés 2 ou 3 sols la journée.
En 1467, Saint Vincent de Senlis cède pour une rente annuelle de 2 sols, plus autant de cens, une pièce d'un arpent ½, lieu dit Cochevieux (Les Berthelées) où se trouvait alors un moulin.
En 1474, le même Saint Vincent cède une maison, cour et jardin aux Grez pour 12 sols de rente et le denier de cens (8).

Robert Lerbier (ou Cerbier), en 1457, semble avoir recommencé la série des prieurs-curés. La consécration de l'église par un évêque in partibus, le 8 avril 1491, aura sans doute été motivée par une sérieuse réfection de l'édifice au sortir des troubles et des guerres.
Saint Denis, elle aussi, reprenait vie. En 1472 elle avait un tabellion à Auvers. En 1499-1500, elle fit établir le registre de ses vassaux avec leurs redevances. Mais comme ce gros volume (aux Archives Nationales) ne comprend pas les habitants qui portaient les leurs à l'Isle Adam, Méry, Pontoise, etc , on n'en peut tirer tous les renseignements qu'on voudrait sur la population d'alors. Dans les dernières années, l'abbaye avait cédé beaucoup de terres (167 arpents environ) en échange de rentes. Les droits de cens étaient peu élevés, mais l'amende était assez lourde en cas de négligence. Les droits de mutation étaient ceux qui rapportaient le plus.
Un autre répertoire formant deux gros volumes fut établi en 1545 lorsque les religieux eurent obtenu lettres patentes obligeant certains gros personnages à payer comme les autres.(9)
On ne pouvait prévoir alors que les guerres de religion allaient bientôt attirer sur toutes les localités et sur tous les habitants sans distinction les pires calamités. Malgré que ce XVIème siècle soit qualifié …. de renaissance (arts, sciences, langage, développement du goût), il a conservé le souvenir d'une époque de luttes acharnées et des pires méfaits entre nationaux. C'est donc encore une portion de notre histoire où l'on chercherait en vain les félicités que certains prétendent avoir existé.

Le chapitre suivant sera consacré aux pièces les plus anciennes trouvées dans les archives nationales.

La veuve Calpond poursuit les deux frères Legendre, de Butry, qui ont aidé certains malfaiteurs à tuer son mari. Les Legendre nient toute participation. Néanmoins « pour nourrir paix et amour » ils consentent à payer une indemnité de 36 livres (mars 1531).

Juin 1532. Acte de notoriété établissant que l'abbaye de Saint Denis a toujours été en possession exclusive d'avoir un bac sur l'Oise, depuis Pontoise jusqu'à Stors, lequel était établi au port Saint Vincent mais que depuis trois ou quatre ans on l'a remonté en face de Cordeville, parce que le Seigneur de Méry a englobé dans son domaine le chemin qui faisait suite sur la rive gauche.

1538. Un des nombreux exemples de la coutume à cette époque la vente d'un arpent et demi de terres à Chaponval (pour 30 livres quinze sols). Immédiatement l'acquéreur cède à bail ces terres au vendeur pour 3 mines de blé. Dans tous les contrats d'alors est toujours stipulé, comme « vin du marché » le versement d'une petite somme supplémentaire.

1540. La veuve Rouzée met la fabrique en possession d'une rente de cinq sols pour une messe de requiem « à notes » (chantée) chaque année le jour se son trépas.
Ces contrats se comptent par douzaines.

1543. Un garçon d'Auvers est placé pour trois ans en apprentissage chez un pâtissier à Pontoise qui devra le loger, le nourrir et lui apprendre son métier. Le père fournira le linge et les habits et bout de trois années versera 45 livres au pâtissier.

1546. Contrat par lequel un veuf cède à un parent les deux enfants (Pierre 3 ans, Jehanne 4 ans) qu'a laissés sa femme, avec la jouissance des biens et héritages qui leur appartiennent jusqu'au moment où ils se marieront ou prendront un état. Le preneur les nourrira et entretiendra de tout ce qui leur sera nécessaire, enverra Pierre à l'école pour qu'il apprenne à

lire et à écrire. Il veillera à la conservation de leurs héritages, paiera leurs dettes, y compris les funérailles de la défunte, les mariera à ses frais et leur donnera alors un trousseau en rapport avec leur condition.

1546. Un voiturier par eau s'engage à transporter 200 muids de vin de Butry à Paris pour 36..
A cette époque le droit de donner à boire était concédé en sous bail par le fermier des Aides, auquel il rapportait de jolis bénéfices. Le preneur pouvait donner à boire chez lui, mais il n'avait droit qu'à un canton déterminé et répondait de sa personne pour toute perte ou manquement.

1549. Accord intervenu à la suite de coups violents portés à Garnier par Boucher. En plus d'une faible indemnité de 60 sols, ce dernier s'engage à payer le barbier qui a pansé et médicamenté Garnier et continuera à le soigner jusqu'à complète guérison. De plus, il aura à payer les frais de justice et si Garnier n'était pas encore rétabli au moment de la moisson, il aurait droit à une indemnité.

1549. Vente d'un espace de maison, d'une portion de cour et de 15 perches de jardin pour 33 ..Sont alors nombreuses les ventes de biens qui, par héritage, sont restés partagés entre plusieurs. De sorte que pour acheter ou simplement louer, il fallait négocier avec tous les co-propriétaires.

1559. Le Seigneur de Méry donne à bail, à deux pêcheurs de Pontoise qui dispose de 7 barques, le droit de pêcher dans la rivière (îles comprises) depuis Stors jusqu'à la Bonneville pour 35 livres.

1565. En vue d'un prochain mariage, Léonard Maître reçoit de sa future belle-mère, 8 livres en argent pour acheter un lit et une huche, une couverture de tirelaine, quatre draps d'étoupe de 3 aunes, deux de chanvre de 4 aunes, deux nappes de deux aunes, six couvre-chefs de chanvre, six serviettes, un demi-muid de vin, une brebis et son agneau.

1572. Et. Guètin et sa femme qui viennent de vendre leur cheval à un marchand de Pontoise pour 8 écus (24 livres), le reprennent en location jusqu'à la moisson pou 2 écus, avec la clause qu'ils en sont responsables s'il venait à être pris par les gens de guerre au labour ou dans quelque circonstance que ce soit. (Comme on se rend compte, par cette clause, des tristesses de l'époque).

1573. Au cours d'une discussion, Etienne Garnier a été tué par Antoine Boucher. Il y a procès, puis celui-ci entre en accommodement avec la veuve en lui versant de suite une somme de 100 livres, moyennant quoi elle le quitte « bonnement, purement, absolument et sans rapport » .Il versera pareille somme aux mineurs quand ils se marieront, et jusque là paiera l'intérêt (au denier vingt = 5%).

1575. Trois mineurs sont mis en place au Valhermer : Pierre 16 ans, Christophe 14 et Marguerite 9. Le preneur gèrera leurs biens (dont il aura pour lui le profit) jusqu'à l'époque de leur mariage et les enfants devront servir fidèlement. Lorsqu'il se mariera Pierre recevra une jaquette de drap noir avec un pourpoint, une paire de chaussures et une paire de souliers. Il aura droit à 40 sols pour les frais de ses accordailles, au repas de ses fiançailles il aura droit à deux plats, à sept au repas de noces, vin en plus. Christophe sera traité pareillement. Quant à la fille, elle recevra un lit garni de plumes, un traversin, une couverture, six draps (2 de chanvre et 4 d'étoupe), deux nappes, une demi douzaine de serviettes, plus les chemises alors

à son usage, une demi douzaine de couvre-chefs, un corset de drap noir, une paire de manchettes et une huche fermant à clef.

1576. Et.Delépine a rendu enceinte la veuve Lavouré en lui promettant le mariage, ce qu'il nie à présent. Néanmoins, par « charité » sa mère l'engage à donner 10 livres lorsque l'enfant naîtra et à subvenir à sa nourriture. S'il venait deux jumeaux, elle ne promet que pour un.

Avant que le chapitre suivant soit plus spécial aux choses religieuses (église, chapelles et prieurs) , je parlerais ici des repas qui avaient lieu après les funérailles (l'usage n'en était pas complètement disparu dans ma jeunesse). Voici ce que stipulait le testament de Huguette Lemoine, femme Dupré en juillet 1600. Assistance à son convoi de six Cordeliers et de six Mathurins venus de Pontoise (pour obtenir de leurs communautés l'autorisation, elle leur donne une importante rémunération en blé et vin). « Je veux et entends que ces Cordeliers et Mathurins ainsi que les autres gens d'église qui assisteront à mes différents services (10) soient nourris et repus des biens que Dieu m'a donnés en ce monde, comme mes parents et amis.
Cette place importante que tenaient les repas dans la dure existence des gens d'alors qui apportaient une sorte de trêve nous est encore confirmé par l'acte suivant du 14 juillet 1619. Le prieur Dufour nouvellement nommé à la cure d'Auvers, vient un après midi de dimanche pour prendre contact avec son église et les paroissiens. Aux quelques femmes en train de prier sur des tombes (le cimetière était alors autour de l'église, suivant l'usage général), il demanda qui a les clefs. C'est le magister, mais justement, il est en ce moment à un repas de noces avec les deux vicaires. Le prieur va l'y trouver mais il se voit objecter par ledit maître d'école qu'il lui est interdit d'ouvrir l'église sans l'autorisation du Seigneur, lequel est pour l'instant absent. Comme cela nous paraîtrait étrange à présent !

J'ai mentionné, page 2, que l'abbaye de Montmartre avait une part dans les dîmes d'Auvers. Elle avait même la plus importante puisque les grosses dîmes de la paroisse lui furent données par le roi Philippe Auguste en 1182. Sous l'ancien régime, les gros décimateurs devaient entretenir l'église du lieu, tout au moins le chœur et son pourtour, et fournir les livres de chant. Montmartre s'y est toujours refusé, en 1508 à la suite d'un grand procès, en 1546 quand l'église fut l'objet d'importantes réparations et au début du XVIIIème siècle alors qu'elle était tombée dans un dénuement extrême.
Saint Martin de Pontoise qui possédait d'importants lots de dîmes (surtout à Butry), et qui s'était attribué les biens et revenus de l'ancienne chapelle Saint Martin, accepta alors de verser une quote-part.
Je n'ai jamais trouvé aucune pièce mentionnant que Saint Vincent de Senlis ait jamais donné un denier.
Les legs d'ecclésiastiques et de particuliers sont assez nombreux, mais de peu de valeur généralement.
La donation, par testament, de petites pièces de terre en échange de prières avait fini par mettre entre les mains de la fabrique une trentaine d'arpents, mais de location peu aisée car ces pièces étaient éparses. Quant aux fondations, elles finirent par être plus à charge qu'à profit.
La situation matérielle des prieurs n'était guère plus satisfaisante et dont maintes réclamations qu'ils ont fait parvenir aux assemblées du clergé, toujours ils ont protesté contre les décisions qu'on leur imposait, à cause d'un casuel pour rémunération, de la nécessité de nourrir un cheval à cause de la grande étendue de la paroisse et aussi d'aider les deux vicaires en raison de leur modeste situation.

De tout cela on trouvera de nombreuses mentions dans les pièces de la mairie, de même que les baux de leurs dîmes en plusieurs lots sur les jardins et basses-cours de la partie habitée.
On y verra avec surprise des prieurs commendataires (comme par exemple L.de Jouy résidant à Coulommiers et Menaut Barbier à Pontoise) confiant à un autre la charge de gérer la paroisse à leur place, moyennant 200 livres, non pas qu'ils donnaient mais au contraire qu'ils recevaient de ce remplaçant à charge par lui de tirer profit de sa fonction.
On trouvera aussi des extraits d'un registre de l'Officialité de Pontoise (grand vicariat) tenant attachement des condamnations à l'amende encourues par manquements aux devoirs religieux. Des ecclésiastiques y sont souvent mentionnés et si à présent cela est pour nous un sujet d'étonnement, je dirais comme dans la note à propos de Villon, qu'il faut tenir compte de l'époque où ils vivaient.

Voici quelques actes d'un certain intérêt, puisés aux archives notariales.
Juillet 1547, dans un sous-bail des grosses dîmes (Montmartre), sont stipulées, parmi les charges, celle de contribuer au banquet qu'il est d'usage d'offrir aux laboureurs et celle de fournir un tiers de la paille qui se donne à l'église.

1er août 1571. Cinq « maîtres joueurs d'instrument » de Pontoise conviennent avec les marguilliers qu'ils viendront prêté leur concours à la fête patronale de l'Assomption, moyennant 20 livres. Ils arriveront la veille pour conduire à l'église le bâton de la Vierge. Ils resteront le 15 toute la journée et reviendront (mais trois seulement) le dimanche suivant (11).

26 mai 1574. Les deux marguilliers en charge, en cela autorisés par le prieur et par plusieurs notables paroissiens, et après avoir satisfait aux conditions requises en justice pour aliéner les biens d'église, vendent à réméré à un bourgeois de Pontoise plusieurs pièces de terre (au total 16 arpents ¼), dont le prix sera employé à la construction du pilier de la grande chapelle à droite du chœur.

Janvier 1576. Pour secourir l'église, pour lors dans un grand dénuement, Claude Leberthier, religieux de l'abbaye du Val et prieur de Saint Marc d'Orgeval, qui a ses parents enterrés sous le petit porche de l'église, verse à la fabrique une somme de 30 livres pour une messe chantée tous les ans à son anniversaire.

Avril 1591. Trois particuliers se cotisent pour verser 50 livres à l'église, en vue de la refonte des cloches, ce qu'elle ne peut faire en raison des grandes ruines et pertes advenues à ses biens, terres et héritages !

Laissant de côté les divers travaux et les fontes de cloches, j'arrive à la supplique adressée en 1699 par les gens d'Auvers à Mme de Maintenon (12), pour obtenir des secours dont leur église avait le plus grand besoin « ayant plutôt figure d'une grange que d'un bien saint. ». Ils ajoutaient que par suite de l'écartement des voûtes, dû à la ruine des arcs boutants, ils appréhendaient constamment d'être écrasés. Cette requête paraît n'avoir été sans résultat, car, peu après, les Dames de Montmartre consentirent à quelques subsides et à fournir des livres pour le lutrin.

En ce qui concerne la chapelle Saint Martin, bien que les religieux de Pontoise aient obtenu, à la suite d'un grand procès avec le prieur d'Auvers (1670-73), de disposer des terres et des revenus de cette chapelle, je n'ai absolument rien trouvé dans les milliers de pièces qui constitue le fond de l'abbaye aux archives de Versailles. Je pense que ce fut l'église de

l'Auvers primitif, et elle était située sur l'éperon dominant la chève-rue, au carrefour de la rue Rémy. Déjà en ruines en 1654.

Quant à la chapelle Saint Nicolas, qui dépendait de la léproserie installée dans ce quartier au XIIIème siècle, les pièces sont assez nombreuses, mais il n'en existe pas moins une certaine obscurité. D'abord à quelle époque disparut cette maladrerie ? à qui ses biens et revenus ont-ils été attribués ? Sous quelle juridiction la chapelle se trouva-t-elle placée ? Certains documents portent que l'archevêque de Rouen nourrissait le chapelain. Les baux suivants ne nous renseignent pas à cet égard.

1564. Jehan Ledru « chantre en la musique du Roi suivant la cour, chapelain de Saint Nicolas à Auvers », baille cette chapelle avec les terres et tous les revenus qui peuvent en être tirés pour 52 livres, 2 setiers de blé, et la charge d'y faire dire une messe chaque dimanche (mais pas les jours de fête, car les paroissiens étaient tenus d'aller à l'église). En 1566, le bail continue mais pour 72 livres. En 1574, le bailleur est Denis Perteau qui porte la location à 80 livres, prix maintenu en1583 par Pierre Finet (le prêtre qui disait les 52 messes demandait 15 livres (un peu moins de 6 sols par messe). En 1609, Finet réduit à 50 livres plus 6 setiers de blé et la charge des menues réparations.
En novembre 1710, l'archevêque de Rouen, de passage à Auvers, visita la chapelle, qui était alors propriétaire de 6 arpents, 33 perches de terres en 6 pièces. En 1752, le chanoine Delacour de Pontoise en devint titulaire au décès de Pierre Postolle qui en avait été longtemps chapelain. Vendue à la Révolution (pour 200 livres) ainsi que les terres, elle fut acquise L.Cl.Chéron et Dejunquières, qui désiraient en continuer la commodité aux habitants du quartier. Mais, d'une part, elle est frappée d'alignement, à cause du peu de largeur du chemin ; puis il ne se trouva aucun prêtre voulant y aller dire la messe. Alors elle fut abandonnée et est aujourd'hui en ruines.

C'est en 1539 que François 1er ordonna que les curés tiendraient attachement des actes de baptême, mais à Auvers, comme presque partout, on fut longtemps à se soumettre à cette sage prescription. Pourtant comment établir autrement l'âge de la majorité ?
Le premier baptême à Auvers est du mois d'avril 1568, mais au lieu d'avoir consigné ces actes sur des registres et de les avoir conservés avec soin, on s'est servi de feuilles volantes, même de papier ayant déjà servi d'un côté. En outre le prieur était souvent absent, les vicaires souvent renouvelés ; de plus, en raison des troubles et des guerres, les collections ont été dispersées, compris les mariages et les sépultures dont on se décida plus tard à inscrire aussi les dates.

Guerres de la Ligue. Dès avril 1568, on voit la ville de Pontoise se plaindre que le passage continuel des gens de guerre, dont elle a à supporter le logement et la nourriture, lui cause des dépenses considérables, et qu'il est de toute équité d'y faire participer les paroisses du voisinage (la part d'Auvers était portée à 192 livres). Mais celles-ci objectaient qu'à chaque instant elles étaient mises à contribution pour fournitures de bœufs, moutons, blé, foin, avoine. Dans une lettre datée de l'Isle Adam, le duc de Montmorency appuya cette requête en disant combien souvent les villages de la châtellenie étaient tracassés et maltraités par les gens de guerre, tant compagnies françaises que reîtres et lansquenets, au point que la plupart des laboureurs étaient tombés dans une extrême nécessité, et se demandaient s'ils n'allaient point abandonner leurs demeures.
A chaque instant, il fallait envoyer des hommes pour travailler aux ouvrages de fortification, des chevaux pour l'artillerie, de continuelles taxes militaires, sans compter les maraudeurs et tous les fléaux que les guerres entraînent avec elles. La situation empira en 1589-90 lorsque

que la guerre eut pour théâtre Pontoise et son voisinage. Les cultivateurs ne pouvaient plus même ensemencer leurs champs, au point que les belligérants, menacés eux-mêmes de famine, signèrent une trêve au mois de septembre 1592 (renouvelée au mois de mars suivant) pour ne pas rendre cette situation désespérée.
Longtemps encore après, on vit une bande de ravageurs se présenter à Clerbois et obliger le fermier à leur remettre la recette presque totale des tailles, qu'ils se disposaient à porter à Gisors.
Dans une délibération des habitants (novembre 1615), à laquelle assistaient le seigneur et le prieur, il fut convenu qu'en présence de ces ravages continuels, on achèverait de fortifier le pourtour de l'église et du château seigneurial, afin de former un refuge où les habitants pourraient mettre en sécurité leurs objets les plus précieux.

Ces guerres désastreuses n'avaient pas été sans porter de graves préjudices à la puissante abbaye de Saint Denis, et, en plus on avait taxé à 20000 livres sa part dans les charges de l'état. Pour satisfaire à d'aussi énormes contributions, il lui vendre une partie de ses domaines (après autorisation du parlement et du pape). Le 3 juin 1599, la seigneurie d'Auvers, bâtiments, terres, moulin, bois, droits et redevances, fut adjugée pour 18000 livres à Jean-François de Berbisy, déjà propriétaire de la seigneurie d'Hérouville, avec la clause qu'il serait vassal de l'abbaye. Le droit de bois, compris dans cette vente, fut cédé en1605 par l'acquéreur au seigneur de Méry.
Les Berbisy père et fils gardèrent cette acquisition jusqu'en 1660, et (le fils surtout) s'occupèrent constamment à l'arrondir, ce que ne cessaient de faire à cette époque tous ceux qui avaient un peu d'argent. Le père semble avoir été un homme bien simple, et l'inventaire après son décès (novembre 1632) en donne bien l'impression. La plaque funèbre consacrée à sa mémoire dans l'église fournit quelques détails sur sa famille, ses libéralités, et apprend qu'il était de la descendance de Saint Bernard.
Etienne de Berbisy, qui avait 28 ans au décès de son père, a laissé beaucoup de détails sur ses acquisitions et échanges. Il mentionne que plusieurs pièces plantées en vignes furent converties en jardins et en terres labourables, comme aussi que la rivière, parsemée d'îles, a pris en 1633 un courant plus régulier, ce qui lui a permis de créer un grand clos fruitier sous l'église.
En 1639, un arpentage de son domaine accusait une superficie presque double de l'acquisition de 1599. C'est dans ce travail que figure un plan cavalier qui donne l'idée de la disposition du château seigneurial, dont il reste une longue galerie entre deux tours.
La vassalité de Saint Denis lui pesait. Il fit déclarer en 1638 que sa seigneurie ne dépendrait que du roi.
Marié trois fois comme son père (il a aussi sa plaque de marbre dans l'église), il eut d'âpres chicanes d'intérêts avec ses enfants et leurs parents. Une fille surtout, Marie Madeleine, qu'il voulait maintenir au couvent, qui en sortit lorsqu'il fut mort, qui prétendait au titre de dame d'Auvers, habitait le Château et y avait un oratoire, dont nous connaissons le modeste ameublement.
Etienne de Berbisy passa à Paris ses dernières années et y mourut le 4 mai 1660, n'ayant pas eu d'enfants de la dame de Montmort, Françoise de Nicolas, qu'il avait épousée en 1641. En plus de Marie Madeleine, il laissait un fils, François, en possession de la seigneurie d'Hérouville, où il mourut en 1695, et une fille, Elisabeth, qui venait de se marier avec Roger de Sailly.
Pendant plusieurs années, ce furent des chicanes continuelles entre ses héritiers (la dame de Montmort s'en désintéressera complètement), sans qu'ils puissent arriver à s'entendre. L'abbaye de Saint Denis, qui regrettait la terre d'Auvers, réussit à obtenir du grand Conseil,

au mois de décembre 1666, une sentence la réincorporant à son domaine. Chacune des trois branches d'héritiers reçut 45000 livres.
Peu après, suivant la coutume d'alors, les biens du monastère furent partagés en trois lots, celui de l'abbé, celui des religieux et le troisième pour les charges communes. Auvers fit partie du lot de l'abbé Paul de Gondi que ses créanciers firent saisir car malgré ses immenses revenus, il avait des dettes !
Il mourut en août 1679 sans avoir terminé le procès, mais l'administration de l'abbaye se rendit acquéreur de la terre d'Auvers (au prix de 135000 livres), pour ne pas la laisser passer en d'autres mains.
Etait alors en projet chez Mme de Maintenon, toute puissante auprès du roi comme il est notoire, la fondation d'un important établissement où l'on donnerait l'éducation gratuite à 500 demoiselles nobles. Elle suggéra à Louis XIV l'idée de ne point nommer de successeur à l'Abbé, et d'affecter à la nouvelle Maison, établie à Saint Cyr près Versailles, les ressources laissées disponibles par cette suppression (1686). C'est ainsi qu'Auvers devint la propriété de la Communauté (13).

Pendant que des gens auxquels leur position sociale semblait devoir assurer une vie facile, la passaient au contraire en débats, chicanes et procédures pour s'assurer l'existence, sans toujours y parvenir, la situation des pauvres manants ne s'améliorait guère.
La nécessité d'entretenir des armées permanentes (presque toujours il y avait une garnison à Pontoise), et d'autre part les énormes dépenses engagées pour les travaux d'utilité publique, pour des embellissements aux domaines royaux, faisaient, chaque année, grossir le chiffre des contributions que supportaient seuls les « taillables et corvéables ».
La taille était la principale contribution, et la capitation était l'impôt accessoire établi en 1695.
Chaque paroisse recevait au milieu d l'année le mandement de ce qu'elle avait à payer, mais la perception ne s'en faisait pas sur tous les habitants, car les plus fortunés (par exemple les bourgeois de Paris) s'en faisait exempter. Les collecteurs, nommés par les habitants, en faisaient la répartition et avaient ensuite la véritable corvée d'en percevoir le montant en quatre quartiers.
Il a été fait un sombre tableau de la misère des collecteurs des tailles (14), et dans les notes de la Mairie, il est question chaque année des difficultés qu'ils éprouvaient à se faire payer. Leur bon cœur leur faisait accorder des délais, mais quand ils ne pouvaient verser à l'intendance la somme intégrale, il y aurait pour eux de la prison. Notons qu'ils avaient le droit de se faire de l'argent en vendant les meubles et même le linge des débiteurs : mais quel crève-cœur pour les gens d'un même pays !

En 1652, la mutinerie connue sous le nom de Fronde amena dans la vallée de Montmorency « plusieurs cavaliers, soldats et fantassins allemands, lorrains et français » qui s'étaient conduits en véritables sauvages, obligeant les habitants à se sauver. Il en vint beaucoup se réfugier à Auvers, qui compte cette année-là une grande mortalité. L'exiguïté du cimetière a nécessairement dû donner lieu à des scènes épouvantables.

La misère des gens, dont la preuve se trouve dans des centaines d'actes de l'époque, ressort de ce qui s'est passé à la suite du cruel hiver de 1709. L'intendant avait ordonné d'ouvrir une souscription en faveur des nécessiteux (y furent taxés d'office les communautés et habitants en possession de quelque aisance, Saint Cyr pour 200 livres). L'état donne la répartition de la somme recueillie, mais le nombre de ceux qui reçurent un secours est tellement grand (de pauvres veuves avec plusieurs enfants) qu'on ne peut donner plus de six à sept sols par semaine.

Rien d'étonnant qu'au milieu d'une population si misérable (c'était à peu près le même cas partout) les prieurs et leurs vicaires vivaient bien chichement. Il n'y avait pas alors de casuel, on ne peut donc savoir quelles ressources ils y trouvaient. Voici cependant quelques notes consignées par le vicaire Caffin, qui n'en sont que plus précieuses.
Pour les enterrements d'enfants (des nourrissons principalement) (15), il recevait 5 ou 6 sols, 20 pour les extras, 40 quand il disait une messe. Pour un enterrement d'adulte avec messe (1695) il a reçu 4 livres 10 sols. Pour un enterrement et deux services 9 livres. Il n'était pas toujours payé. Souvent on s'acquittait par des charrois ou des produits en nature.
On pourra trouver dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures, complets pour le XVIIIème siècle, bien des renseignements, par exemple le nombre de ceux qui pouvaient signer, l'âge des défunts (beaucoup de jeunes gens, quelques septuagénaires, rares octogénaires), la diminution des actes par suite de celle des habitants.
Certaines années donnent des chiffres fantastiques, par exemple 1761, qui donne 63 baptêmes, 8 mariages, 75 enterrements d'adultes, 100 d'enfants.
Les mariages, de plus en plus clairsemés, se faisaient principalement en novembre, lorsque le travail des champs donnait lieu à un certain répit.
Quant au caractère des habitants et à leur moralité, voici quelque notes dont on ne peut évidemment tirer des conclusions absolues si ces faits sont de tous les temps et de tous les lieux. Le seul registre que nous possédions des « Audiences ordinaires et extraordinaires de la Prévôté d'Auvers » va du 15 décembre 1688 au 8 octobre 1698. Il révèle les mêmes travers que de nos jours : chicanes à propos d'héritages, mauvaise foi à avouer ses dettes, coups assez fréquents, ménages désunis, comme celui de cet Adrien Rouzée « qui va se livrer à la débauche, dépenser à boire tout son bien, ne travaille presque jamais, laisse sa femme et ses enfants dans le besoin, bat les uns et les autres .. ». Il y a les frondeurs, qui ne se découvrent pas devant le juge et vont jusqu'à insulter les gens de justice ; ceux qui détériorent volontairement les récoltes ; ceux qui sont au cabaret du matin au soir, même le dimanche au lieu d'être à l'office.

L'auditoire était au pied de l'escalier qui mène à l'église. Il est encore existant, et, en voyant un local aussi exigu, on se demande comment les gens pouvaient s'y retourner, et comment plus tard, il a bien pu servir d'école.
Aux audiences, qui avaient lieu le mercredi, se faisaient les annonces et avertissements d'intérêt général, l'avis des corvées aux champs, l'homologation des messiers, le ban des vendanges, le rappel à l'observation des ordonnances. On a cependant l'impression que le prévôt prononçait trop souvent des remises à huitaine, même lorsqu'on n'en pouvait attendre aucun témoignage nouveau, parce que chaque affaire lui rapportait 3 livres par audience.
Les frais de justice ! De tous temps, et plus encore dans ces périodes reculées, seuls les gens qui en vivaient amassaient des fortunes rondelettes. L'état le savait bien et y trouvait son compte, car les charges de judicature s'adjugeaient aux plus offrants.

Pour l'administration de ses biens et revenus, la Maison de Saint Cyr avait placé à sa tête un Conseil directeur, dont la correspondance avec les gens de justice, les fermiers et les notaires, et les décisions prises ensuite, forment chaque année un gros registre qui constitue pour l'historien, une mine des plus précieuses. Chose infiniment regrettable et qu'on ne s'explique pas, le dernier est de1737. Les autres sont-ils perdus, ou bien n'a-on pas continué la série ?
On a des preuves nombreuses que la communauté faisait du bien à Auvers, que le droit de justice y était fort tempéré, qu'elle recommandait à ses gardes de fermer les yeux sur bien de délits. Il semble donc que le sort des habitants allait fortement s'améliorer. On va voir le contraire.

Le prince de Conti, propriétaire du domaine de l'Isle Adam, et plus tard de celui de Pontoise, aurait désiré acquérir Auvers de façon à avoir pour ses chasses un long parcours sans entraves : c'est pour lui une véritable passion pour laquelle il dépensait follement.
Les Dames de Saint-Cyr refusèrent de lui vendre leur domaine d'Auvers, malgré qu'il eut fait intervenir de puissants auxiliaires ; mais en 1743, il obtient par protection du roi, la concession verbale de la chasse sur Auvers « à titre de conservation ».
Les papiers de la Maison racontent comme suit ce qui en résulte : « A peine en fut-il en possession que tout fut ravagé par le gibier. Cédant au temps et aux circonstances, on fut réduit pendant près de trente ans à contenter de faibles palliatifs qu'on obtenait de temps en temps, à force de représentations et de sollicitations, et qui n'étaient accordés que comme une grâce : « Enfin la dévastation de la terre d'Auvers ayant été portée à son comble, le Conseil supérieur de la Maison, armé d'une fermeté courageuse, jugea qu'il était temps de remédier aux abus. On annonce à M. le prince de Conti la détermination prise de rentrer dans la possession de la chasse. Le concours de toute l'autorité (employée par le prince) ne fit rien changer à cette détermination… »
Il en résulte un choc violent et presque continuel » pendant plusieurs années, mais le Conseil fut obligé de reconnaître qu'il serait tôt ou tard dans la nécessité de céder, et des négociations furent entamées.
Dans leur correspondance avec le notaire et leur fermier d'Auvers, les Dames font allusion aux nombreuses vexations qu'elles avaient à supporter, au sans-gêne avec lequel les gens du prince se moquaient de leurs droits seigneuriaux , aux procès qu'ils faisaient aux habitants, à la dévastation des bois par leurs gardes. Alors on peut se figurer par quelles misères tout cela se traduisait pour les manants. On mit si longtemps à fixer les conditions de vente que le prince de Conti mourut sans avoir vu réaliser l'acquisition tant convoitée (avril 1776) (16). Avec le fils, on convient du prix de 260.000 livres, et des lettres patentes de juillet 1778, en autorisant cette aliénation, donnèrent à la Maison de Saint Cyr le droit d'acquérir le comté de Cherny pour 250000 livres.
Le nouveau prince de Conti entra en possession le 2 mai 1779. Il ne fut guère plus économe, puisqu'il trouva moyen d'ajouter au vieux domaine que lui laissait son père. Mais pour satisfaire à ses créanciers, il en vendit une partie (notamment Pontoise, Auvers, Valmondois, Jouy-le-Comte, l'Isle Adam et Chantilly) tout en s'accordant le droit d'y chasser, au mois d'octobre 1783. L'acquéreur était le comte de Provence (plus tard Louis XVIII) ; en réalité c'était le roi Louis XVI en personne, qui exigeait une somme de 1 million 800.000 livres payable par annuités, plus les intérêts.
En voyant tant d'argent dépensé dans ces acquisitions, rien que pour contenter des caprices sans nécessité, et aboutir en somme à des dettes scandaleuses, on ne peut se défendre d'une profonde amertume en constatant combien peu ces riches trafiquants firent du bien-être à la collectivité, qui en eut un souvenir impérissable (17).
Les Dames de Saint Cyr n'ont fait aucun legs à la paroisse. L'intendant des domaines royaux lui fit un bien faible cadeau (encore en échange d'une rente de 12 livres) en lui cédant pour y installer l'école l'auditoire devenu inutile. Car la justice se rendait maintenant à l'Isle Adam, innovation qui imposait aux gens d'Auvers de coûteux déplacements.
La Maison de Saint Cyr avait fait établir, presque dès sa prise de possession, un registre censier avec plan, qui est actuellement à la Mairie. L'intérêt qu'il présente est évident, moindre cependant s'il était plus exact comme topographie, s'il on y voyait la paroisse entière (ainsi Butry n'y est pour ainsi dire qu'amorcé), et si l'insertion des principaux domaines y était dessiné.
Un autre plan de la paroisse, en 40 feuilles grand format, fut établi vers 1784-85. Il n'y a pas très longtemps qu'il est à la Mairie, car en 1828 quelqu'un l'avait soustrait et emporté à Pontoise. (18)

Il y avait pourtant bien d'autres réformes à réaliser ! Lorsque, en 1789, fut rédigé, pour être transmis aux « états généraux, le cahier des doléances de la paroisse, on signalait les plus nécessaires, parmi lesquelles : 1° - Trop de gibier, qui réduit de moitié les récoltes, 2° - Impositions mal réparties. On y fait état de plus de 450 arpents qui ne peuvent être cultivés d'une manière utile, 3° - Pas de route Pontoise ni Paris, pas de chemins commodes en plaine pour le transport des récoltes et l'exploitation des terres (19), 4°- cimetière absolument insuffisant, 5° - Ordonnances de police auxquelles on ne tient pas la main, 6° - pas de locaux pour faire l'école, ni pour loger le maître, la maîtresse et le vicaire, 7° - pas de ressources pour soulager des pauvres, 8° - Prétention des gens de mainmorte d'exiger la continuation des baux, même après le décès du fermier, 9° - Nécessité d'inscrire comme imposables les terres de nobles et ecclésiastiques, 10° - Nécessité de détruire les remises (petit bois) qui servent de refuges au gibier, 11° - Ne plus pouvoir obliger les habitants à aller faire des corvées hors de la paroisse ou de payer pour s'en faire exempter , 12° - Qu'il soit permis d'échardonner à toute époque et de faucher les foins sans avoir à ménager les nids de perdrix et le gibier, 13° - Qu'il soit interdit de tirer du pavé, des pierres et du sable chez les particuliers sans les indemniser.

La plus nécessaire de toutes réalisations, l'agrandissement du cimetière, ne pouvait avoir lieu que si on achetait un terrain en dehors des habitations ; sous l'ancien régime on ne l'eut pas permis. Il a été question plusieurs fois d'années où la mortalité exceptionnelle obligeait à creuser les tombes et à en retirer des corps imparfaitement consommés (quelle horreur pour ceux qui avaient des parents dans ce cas !).
Les places qui se recherchaient (et pour lesquelles on devait sans doute verser un droit) étaient celles qui étaient contiguës à l'église. Plus cher encore se payait l'inhumation sous un des porches qui flanquaient alors l'édifice, à l'ouest et au midi. Enfin le droit d'avoir sa sépulture dans l'église, d'abord réservé aux ecclésiastiques et aux nobles, avait été étendu aux gens de moindre condition, puis enfin à ceux qui versaient une redevance appropriée. Mais, là aussi, l'ouverture des caveaux et l'exhumation des corps à des intervalles trop rapprochés ne pouvait que donner lieu à pareilles scènes pénibles, en même temps que l'air se trouvait vicié. L'archevêque en défendit l'usage en 1738.

On peut aisément se figurer avec quelle satisfaction les pauvres gens accueillirent les transformations qu'apporta la Révolution. La plupart des curés applaudirent également, car bien souvent ils vivaient chichement à côté de monastères opulents, à revenus scandaleux.

En août 1787, on institua les assemblées municipales ayant à leur tête un syndic. En 1790, le royaume fut divisé en départements (Seine et Oise), districts (Pontoise) et cantons (L'Isle Adam, dont Auvers faisait partie jusqu'en 1802). La construction civile du clergé avait également un but louable puisqu'il s'agissait d'organiser les curés en fonctionnaires rétribués au moyen de la vente des biens de mainmorte, hors de proportion avec l'usage qu'on en faisait. On exigea d'eux qu'ils fissent, comme fonctionnaires, le serment de fidélité à la Nation et aux lois, mais les ennemis du nouveau régime s'efforcèrent de faire croire que ce serment était contraire à la religion et que ceux qui prêteraient répudieraient leur foi. On les désignait sous le nom d'assermentés et ceux qui refusaient d'insermentés.
Le prieur Mauriceau se rangea dans la première catégorie, et put ainsi, sans jamais être inquiété demeurer au milieu de ses paroissiens. Et qui peut dire qu'il n'a pas été, en certains moments, le symbole de la paix au milieu du déchaînement des passions ?
Il rendit service aux municipalités qui se succédèrent en se chargeant de bien des taches au dessus de leur savoir-faire, notamment de l'établissement du rôle des contributions.

C'est par lui qu'on sait que la superficie de la commune (le Valhermer et Butry compris) s'élevait à 2785 arpents, 300 de bonnes terres, 1000 de terres médiocres, 550 de mauvaises,110 de bois, 25 de vignes, 50 de prés et 250 de terres incultes. Qu'il y avait 400 maisons et 1550 habitants.
La vente des biens des émigrés et des communautés religieuses, malgré l'intention louable, fut exploitée contre le gouvernement. On chercha à persuader à la masse que les acquéreurs commettaient un sacrilège. Aussi la meilleure part des biens d'Auvers ainsi vendus allier à des étrangers au pays, lesquels profitèrent de cette circonstance et de l'avilissement du papier-monnaie pour les avoir à bon compte (20).
Quand les caisses de l'état furent complètement vides, pour les raisons exposées ci-dessus, il cessa de payer ses fonctionnaires (le prieur l'avait été jusqu'au mois d'octobre 1793), les églises furent converties en lieux de réunion et le culte cessa par suite de l'enlèvement de choses indispensables, linges, vases sacrés, etc. On a le procès verbal de plusieurs assemblées patriotiques, avec chants, discours et banquets tenues dans l'église.
Il se produisit des périodes d'affreuses misères, où les cultivateurs se voyaient enlever leurs récoltes (pour venir en aide à des districts encore plus malheureux), alors que dans la commune c'était presque déjà la famine. On eut aussi à fournir des soldats, car la France était en lutte avec presque tous ses voisins. Mais en somme on ne relève, à part quelques emprisonnements momentanés, et plutôt pour négligence à satisfaire aux réquisitions, rien de regrettable à Auvers, aucun habitant ayant payé de sa vie son attachement à l'ancien régime.
Louis Claude Chéron, propriétaire du château, incarcéré à la suite d'une dénonciation anonyme, fut relâché sur les instances de la population, qui témoigna des actes de bienfaisance dont elle avait été l'objet en maintes circonstances.
Les registres municipaux, à partir de 1795, sont presque vides de procès verbaux de séances. C'est que la Constitution de l'an III (Directoire) n'avait pas maintenu les maires et le conseil nommés par les électeurs (à Auvers le premier maire avait été Simon Boucher en 1790, puis Antoine Garot en octobre 1791, L.Postolle en décembre 1792, et Crucy en février 1795). Les communes au dessous de 5000 habitants devaient élire un président lequel se réunirait au chef lieu de canton avec ses collègues. Papin, nommé à Auvers en novembre 1795, allait donc à l'Isle Adam où se tenait le registre des délibérations prises en commun. Or ce registre est perdu, et pendant cinq ans on est sans renseignements sur ce qui fut décidé pour notre localité. On sait seulement qu' Antoine Romaru fut élu président en mars 1797 et remplacé peu après par Louis Callé. Le gouvernement avait essayé subitement une sorte de réaction anti-républicaine, et il n'est pas surprenant qu'ont ait alors fait disparaître des actes pouvant attirer sur soi des sanctions peu agréables.
Sous le Consulat et l'Empire, les maires reparurent (L.Cl.Chéron, juin 1800), mais nommés par le gouvernement. On ne délibérait plus, on se contentait de ratifier les ordres de la préfecture et de marcher selon ses instructions. C'est pourquoi nos registres continuent à être si vides. Après Chéron, nommé préfet de la Vienne en 1805, furent mis à la tête de la commune Y.L.Bélargent, puis (avril 1808, Amable Guérin, et (avril 1813) Simon Mesny. Celui-ci démissionna en présence du refus du gouvernement de reconnaître les charges causées à la commune par les deux invasions de 1814 et 1815 (bien peu de choses cependant à côté de 1870, 1914 et 1940 !).
Du 15 avril au 4 mai 1814, Auvers eut à loger 6 officiers et 130 hommes de la garde impériale russe, et à fournir aux approvisionnements du magasin de Pontoise, du 3 au 25 juin 1815, on eut à loger des Prussiens, plus nombreux et surtout plus rapaces.

Depuis 1795, l'église avait été rendue au culte, mais pendant plusieurs années encore toute cérémonie extérieure fut interdite. Le 6 janvier 1803, l'ancien prieur Moriceau fut installé officiellement (par le même Bélargent qui avait été chargé, sous la Révolution, de faire

disparaître tout ce qui pouvait offusquer la libre pensée). Il n'avait plus que le titre de desservant. Il mourut à Auvers en 1811 mais était remplacé depuis janvier 1808 par Joseph Hervieu, auquel succéda (octobre 1810) l'abbé Chérat.
En grande majorité, les habitants furent très heureux de rentrer dans la jouissance de leur église, qui était alors dans un bien triste état, qui non seulement réclamait des réparations au-dessus de leurs moyens, mais encore était privée de tout ce qui était nécessaire au culte. Un seul prêtre, âgé et infirme, pour servir une si longue paroisse, où l'on avait vu, autrefois, deux vicaires et quatre ou cinq prêtres habitués, à peine suffisant pour assurer les fondations. Dispersé l'argent qui en provenait, vendues les terres qui en assuraient la pérennité, défense (au début) de louer les places, rien pour donner aux mariages et enterrements quelque solennité, en échange d'une rémunération. De là, sûrement bien des crève-cœurs, qui mirent du temps à s'effacer.

Le chapitre suivant sera consacré aux principaux donateurs historiques à Auvers (la seigneurie de Montmort et le Château de Leyrit, en particulier) ; puis quelques faits ayant trait à la seigneurie de Butry et à la chapelle Saint-Claude. Un dernier chapitre mentionnera ce qui s'est passé de plus mémorable depuis 1815.

Comme domaines ayant titre de fief, on rencontre, en se dirigeant de Pontoise à Butry, le fief de Chaponval, qui appartint longtemps à la famille Honoré de Pontoise. Du pavillon, reconstruit en 1573, il ne reste rien, mais la cave, à laquelle on accède par un curieux escalier, subsiste encore et mérite une visite.
La seigneurie de Fours ne consiste plus qu'en une ferme importante, dont certains bâtiments pnt conservé trace de l'ancienne disposition. Elle fut la propriété du chancelier d'Orgemont. Plus tard en 1728, elle fut achetée, avec le château de Méry, par le richissime banquier Samuel Bernard, auquel le roi eut recours dans ses jours de détresse passée ensuite par mariage (1735) dans la famille des Molé Champlâtreux, dont le dernier descendant fut guillotiné en avril 1792. Mais sa veuve rentra l'année suivante en possession de ses biens, et vendit la ferme en 1816 aux ancêtres de Marcel Caffin par sa femme, Régine Yourte.
La première mention du Clos Sanglier est de 1571. De 1614 à 1730, il fut possédé par la famille Boyer, qui en obtint l'inféodation en 1703. Plus tard, il porta le nom de Clos-en-Val, et le pavillon occupait l'endroit où fut percée de nos jours la rue Centrale (Le Ganne). Il a été souvent dessiné, car avec sa haute toiture et ses fenêtres mansardées, il avait un certain cachet.
Le château Liony doit sa construction à un banquier italien du nom de Zanoby Liony, qui portait primitivement le titre de seigneur de Thibault Roussel (fief situé à Livilliers). Ses premières acquisitions sont de 1623 et durèrent plus de trente ans. Il remuera bien des terres pour constituer au midi une plateforme sur laquelle il fit bâtir un pavillon à l'italienne, d'où partait une avenue aboutissant à l'Oise. Cette avenue passait sur la vieille rue d'Auvers par un pont en pierre (1643) qui est resté une des curiosités du pays. On a de nombreux détails sur tous ces travaux : on sait également que Liony maria sa fille au Comte de Saint Chamand, Seigneur de Méry, mais on ne sait ce qu'il devint et comment il mourut. De 1660 à 1662, à la requête de nombreux créanciers, le domaine fut saisi et des négociations entamées pour la vente, sans que son gendre y ait pris part en quoique ce soit.
En 1664, la propriété fut acquise par un personnage de marque, Jean de Leyrit, président trésorier de France et général des finances, en possession plus tard (1682) du domaine de Montmort. Ce personnage mourut en Auvers en août 1692, et fut enterré dans l'église, à laquelle il avait fait de nombreuses libéralités. Ses deux filles se partagèrent la succession. Anne, déjà veuve de Jacques de Bénard, seigneur de Maisons (près Bayeux) eut le château de Leyrit, et sa sœur Françoise le domaine de Montmort.

En 1720, les Bénard vendirent le Château aux d'Espréménil, qui furent aussi des personnages marquants. Jacques Duval, écuyer, sieur de Leyrit et d'Espréménil, directeur général de la Compagnie des Indes, habitait le château en 1722, puis Lorient, dont il fut nommé gouverneur. Il laissa plusieurs fils qui résidaient à Pondichéry, pendant que leur frère Michel-Archange gérait leurs biens d'Auvers.
C'est en 1668 que la propriété avait été érigée en fief ; c'est en 1756, qu'on y autorisa une chapelle, mais sur cette période, qui vit modifier la construction, on possède peu de détails.
En 1765, l'insatiable prince de Conti acheta le domaine, dont il fit, paraît-il, un rendez vous de chasse (il subsiste de cette époque une grotte artificielle, aux murailles couvertes de coquillages.
Son fils le revendit en 1779, et les acquéreurs, après avoir supprimé l'avenue (1782), rétrocédèrent leur château à Louis Claude Chéron (juillet 1787) qui augmenta le parc au moyen de la cession de quelques immeubles cédés par l'Hôtel Dieu de Pontoise. Chéron fut incarcéré à la suite d'une dénonciation venue du Jura (où il était allé se reposer quelque temps) ; mais en 1794, une visite du château n'ayant rien fait découvrir de suspect, il fut mis en liberté. Sa tombe et celles de ses descendants sont au cimetière.
Henri Chéron, qui fut longtemps maire de la commune et a donné de nombreuses preuves de sa bienfaisante administration, est mort au château le 11 janvier 1868. La propriété passa ensuite (avril 1882) à la famille de Gossellin, qui l'a conservé jusqu'à ces derniers temps.

Entre le château et les Vallées était le fief de Valambourg, dont l'origine était assez ancienne.
Après avoir appartenu à la famille des Cossart, qui avait des ramifications dans toute la région (Cergy, Pontoise, Butry, l'Isle Adam), il fut acquis par un banquier du nom de Lhuillier qui y érigea un petit domaine et fut plus tard, lui aussi, poursuivi pour dettes. En août 1631, les Dames de l'Hôtel Dieu de Pontoise se firent adjuger ce domaine, où se trouvait un pressoir au sujet duquel il y eut des contestations avec le seigneur de Berbisy. Celui-ci se rendit acquéreur du titre de fief et des redevances qui y étaient attachées, les Dames se contentèrent de l'exploitation agricole avec une ferme importante.

Le château improprement appelé des Colombières se composait d'un grand corps de logis avec parc, acheté en 1636 par le seigneur de Puyrenault. En 1651, Jean de Boessot, écuyer, seigneur de Vouilhac y fixait sa résidence, puis successivement Henri, Claude (1679), puis Louis, qui l'aliéna en 1682. Après être passé en différentes mains il entra par mariage dans la famille Depoin. C'est par l'acquisition de ce domaine que la commune a pu construire un large groupe scolaire.
La petite porte qui ferme en entrant à gauche, rue Daubigny, servait d'entrée au château de Montmort, Séparé de cette rue par un couloir assez peu commode, une autre entrée, dont il reste des vestiges au fond d'une cour, en face de la mairie, desservait le clos Vouilhac, démembrement du fief au début du XVIIème siècle.
La première mention de la seigneurie de Montmort remonte à 1331, et elle semble avoir appartenu à des seigneurs de haute marque. En dernier lieu en était propriétaire Jacques de Nicolas, écuyer commissaire général des armées, gouverneur de Château du Loir, par conséquent souvent absent d'Auvers. Cependant, il y est mort en octobre 1655 (la pierre tombale est dans l'église) ayant pour héritière sa sœur Françoise, mariée, comme il a été dit, à Etienne de Barbisy. Devenue veuve en 166. et se désintéressant des débats qui mettaient aux prises les héritiers de celui-ci, elle se retira dans son domaine de Montmor, qu'elle vendit en 1681 à Jean de Leyrit mais en s'y réservant une chambre où elle mourut l'année suivante au mois d'avril, léguant d'importantes donations à l'église.
Françoise de Leyrit, héritière de Monmort, avait épousé Antoine de Beaurains, propriétaire de domaines dans le Valois et le Beauvaisis, souvent aux armées. En 1767, devinrent acquéreurs

trois frères habitant Compiègne, les Pelletier ou Lepelletier, qui la possédèrent par indivis, puis un seul le chevalier Pelletier de Voillemont, lieutenant au corps royal d'artillerie. Longtemps absent d'Auvers, il y était revenu par la suite et s'était rendu populaire dans la contrée, car il fut membre du district de Pontoise (1790) et juge de paix du canton de l'Isle Adam. Cependant il disparut au printemps de 1792, et alla rejoindre à Worms l'armée de Condé tué en septembre 1793. Montmort fut le seul bien d'émigré rendu à Auvers. Au siècle dernier, il ne restait déjà plus rien du Château. La famille Mesny y a fait construire, en 1856, le pavillon actuel.

Du château seigneurial, dont la ferme Persidat occupe une grande partie, il reste des bâtiments curieux à visiter, notamment la galerie du nord entre les deux tours. Une des pièces dont elle se compose est terminée par un caveau rectangulaire, voûté en berceau, et le fond est occupé par un édicule figurant assez bien un autel avec retable (deux mètres entre pilastres, surmontées d'une sorte de vase mutilé). On ne sait à quel usage il a pu être affecté (21).
Des deux tours subsistent les soubassements avec des murs épais qui en faisaient de véritables forteresses. Celle de l'ouest présente une salle circulaire voûtée en ogives et divisée en six compartiments par des nervures ; celle de l'est servait de prison (cachot fort obscur).
C'est seulement au mois d'août 1797 (à cause de la dépréciation du papier-monnaie) que furent vendues aux citoyens Javon et Manquet la ferme d'Auvers avec ses dépendances, trois pressoirs, le Moulin-le-Roy et 153 arpents de terre (mais à la réserve des bois), pour 137.041 livres.

Il n'y avait pas, à vrai dire, de seigneurie de Butry, mais sur son territoire avaient pris naissance différents fiefs incorporels relevant du seigneur de l'Isle Adam, qui possédait la rive gauche de l'Oise jusqu'à Stors, et du seigneur de Méry, qui faisait suite. Saint Denis paraît avoir eu, au début, le fief du Breuil (sous le Porchet, et non Perruchet) ; les autres s'appelaient Chars, Quesnel, Chauvin et Gallois. On écrivait autrefois Berthery. Les premiers qui y possédaient des biens, soit terres, soit dîmes, furent Saint Martin de Pontoise, l'abbaye du Val et la chapelle Sainte Madeleine de Stors.
Au XVI ème siècle s'intitulaient seigneurs de Butry un Cossart de Pontoise, Denis Duval, seigneur de Stors, parfois aussi le seigneur de Nesles.
Les Duval (ou du Val) finirent par être acquéreurs de presque tous les domaines et s'unirent par mariage à la famille de l'Aubespine. Etienne de l'Aubespine, marquis de Verdronne, vendit en 1750 au prince de Conti les seigneuries de Stors et de Butry. On peut croire que Butry fut alors dévoré par le gibier, tout comme Auvers.
Quand le prince mourut en 1776, il avait déjà cédé à cens beaucoup de terres à son fermier Bosuet (la ferme, pas très importante, était à gauche du carrefour, non loin de la chapelle Saint Claude)..
Comme paroissiens d'Auvers, les habitants de Butry étaient obligés de faire un long trajet pour se rendre à l'église (en passant par en haut, car dans le bas les chemins étaient souvent impraticables).
En 1703, Claude Paulusier, habitant du hameau, légua par testament une somme importante porla construction d'une chapelle. Elle fut érigée l'année suivante, mais la banqueroute Law lui ayant fait perdre presque tous ses revenus, un nommé Joseph Perrin versa à son tour une somme importante (1724) en même temps que Marie Leloup laissait sa modeste maison pour loger le chapelain. On a des détails sur ce qui se passa (bien modestement) jusqu'à la Révolution.
A ce moment il fut question de la vendre comme bien national, mais les habitants de Butry s'y opposèrent, prétendant qu'elle leur avait été spécialement léguée. Le district avait proposé qu'elle servit d'école et qu'on la conservait (1795). Mais trois ans plus tard le directeur de la

régie déclarait qu'elle était bien national. En conséquence elle fut vendue le 4 juillet 1798 (à Quatremain) et il n'en reste plus vestige (22).

Auvers s'est bien transformé, depuis trois quarts de siècle que je l'habite, et les améliorations opérées au nom du progrès ont abouti à lui faire donner le nom de ville (avec blason), je me rappelle, non sans amertume, les charmes qu'on y goûtait quand il n'était que village.
C'était d'ailleurs le temps de sa renommée, s'étendant fort loin, y faisait affluer quantité d'artistes, lesquels trouvaient dans chaque coin, à chaque carrefour, sans jamais en épuiser la source, motifs à de délicieux tableaux… Que de bosquets n'a-t-on fait disparaître ? Que de beaux arbres n'a-t-on pas jetés à terre, combien d'autres n'a-t-on pas défigurés, pour le libre passage des fils et des pylônes. Que de haies d'aubépine l'élargissement des chemins n'a-t-il pas enlevés ! Je n'irai pas jusqu'à regretter les toits de chaume, que les incendies de 1866 à 1879 ont détruits en grande partie : ils avaient leur cachet.
Depuis 50 ou 60 ans, on s'occupe beaucoup d'améliorer le bien-être, en procurant aux électeurs des jouissances et des satisfactions. Pour la nourriture, on s'est contenté de la faire venir d'ailleurs, sans s'occuper d'intensifier la production, ni d'encourager ceux qui se chargeaient de procurer du pain aux autres.. ou même du lait, car il y avait ici 200 vaches (500 en 1823), c'est maintenant une nourriture indispensable, mais on a bien peu fait pour qu'on n'en manque pas.

Laissons de côté ces réflexions, que la crise actuelle justifie malheureusement, je vais donner un résumé de ce qui s'est passé ici depuis 1815.

Voici d'abord la liste des maires. Janvier 1816, Loui Philippe Rouzée ; juin 1819, Isaac Oriot ; déc 1825, Henri Chéron ; février 1868, Pierre Callé ; mai 1871, Alphonse Chéron (nommé par le conseil municipal, ainsi que les suivants) ; janv 1878, Alphonse Callé ; janvier1881, Léon Jullien ; mai1884, Alphonse Callé ; septembre 1886, Alexandre Caffin ; mai 1892, Albert Vavasseur ; janvier1907, Ophtat Goussu ; mai1908, Eugène Fouquert ; mai 1912, Georges Finet ; octobre 1919, Optat Goussu ; mai 1925, Gustave Vavasseur ; mai 1935, Henry Morage.

La commune, comme on a pu voir, n'était pas riche, et personne ne lui venait en aide. Pas de local pour faire l'école, et deux chambres en location pour servir de mairie.
En mai 1830 on acheta pour 6000 fr. un immeuble sur la vieille rue (qui existe encore), pour servir de mairie et d'école aux garçons (les filles avaient la leur, bien modeste aux Vallées).
En novembre 1862 fut inaugurée la mairie actuelle, avec l'école des garçons, et les filles s'installèrent dans le bâtiment devenu disponible, jusqu'à ce que l'on eut construit l'immeuble de la rue Hardouin (1879). Ensuite, on s'occupa de plus en plus de l'instruction gratuite et obligatoire. Chaponval (1901) et Butry (1907) eurent aussi leur école. D'un seul instituteur et d'une unique institutrice jugés longtemps en mesure de suffire (et pourtant l'instituteur était secrétaire de mairie et chantre à l'église), on passa à un nombreux personnel que l'on pourvut de logements.
Malgré les subventions de l'état et du département, tout cela avait coûté gros aux habitants. Pourtant, en septembre 1929, la mairie déclara que tous les locaux étaient devenus insuffisants, que s'imposait la nécessité d'un groupe scolaire, qu'il n'y avait, dans la partie centrale du pays, aucune place pour faire grand, que la meilleure combinaison était d'acquérir la propriété Boisselier (les Colombières) ; qu'on en demandait 600.000 (justement elle venait d'être l'objet d'importants travaux), qu'il fallait prévoir au total, compris la construction du groupe, le mobilier et les charges imprévues, 3 millions. Mais qu'en faisant intervenir la déclaration d'utilité publique, on aurait une forte subvention de l'état.

Le groupe a été inauguré en juin 1934. L'école des filles, rue Hardouin, est devenue libre ; on verra après la guerre ce qu'on en fera (23).

Voici maintenant la liste des curés. Octobre 1810, Chéret ; juin 1818, Reynoult ; mai 1821, Jean Louis Vanier (qui fut aidé d'un vicaire) ; mai 1847, Rodolphe Doublay ; août 1859, Louis Laine ; févr 1872, Eug. Poullot ; août 1878, Théophile Séjournant ; octo 1888, Henri Tessier ; août 1922, Eugène Noury ; févr 1924, Maurice Collin ; févr 1932, Marius Gronoset ; octo 1938, Et. Martinand.

En ce qui concerne l'église et les plus importants travaux dont elle fut l'objet , voici quelques notes. Réfection des arcs-boutants en 1822. Il y avait longtemps qu'ils menaçaient ruine, et on peut voir encore de graves désordres dans la voûte, et l'écartement des piliers.
En décembre 1828, la desserte d'Auvers fut érigée en cure. A partir de 1849, la famille Chéron contribua à de nombreux embellissements dans le chœur (verrières) et obtint le classement comme monument historique (29 mars 1856). J'ai connu l'église avant les nombreuses transformations, plus ou moins justifiées, que lui fit subir le curé Poullot, notamment les chapiteaux qu'on a équarris à coup de marteau. Comme résultat, ce fut qu'en 1874, l'église fut rayée de la liste des monuments historiques, dans laquelle elle a été remise en avril 1915. L'abbé Tessier a surtout fait poser de belles verrières, mais la destruction du pont en 1940 et les bombardements aériens les ont presque tous détruits. Par contre l'église, à laquelle les Beaux Arts ont travaillé plusieurs années, est refaite à neuf extérieurement, et n'a subi, heureusement aucun dommage.

Autour de l'église, comme c'était la règle autrefois, s'étendait le cimetière, dont l'exiguïté, constant souci des édiles de la population, devint une véritable calamité en 1832, année du choléra. Ce ne fut pourtant qu'en février 1858 que fut acquis le terrain où le cimetière actuel, déjà insuffisant, a pu être inauguré l'année suivante.
Beaucoup de tombes y furent transférées, mais d'autres étaient restées avec leurs sapins et leurs cyprès, formant avec la vielle église un ensemble plein de cachet. A force d'enterrer et de remuer les terres, le niveau s'était exhaussé de plus d'un mètre, dont on a dégagé l'église en 1875, en construisant un mur à l'est pour recevoir toute la décharge.

Le manque de chemins pour Paris, Pontoise, Hérouville et Beaumont nuisait beaucoup au commerce local. Une route venant de Soisy par Taverny et aboutissant au carrefour de Méry fut tracée en 1810-14. De là elle tournait vers l'Isle Adam et donnait communication avec le bac, toujours à Cordeville. La percée du parc de Méry ayant fait aboutir cette route à l'Oise en face de l'église d'Auvers, le bac y fut transféré (en 1826). Puis en février 1829, on le remplaça par un élégant pont suspendu., qui donna naissance aux routes dont nous jouissons actuellement, vers Pontoise, vers Hérouville (1843), et vers Boran, en empruntant dans Butry le tracé de l'ancienne rue.
En même temps on a élargi plusieurs chemins de plaine (réseau vicinal) qui permettent des charrois plus importants et plus aisés. En améliorant celui qui va des Vallées pour aboutir à la Cavée de Butry, on a fait disparaître un bien joli coin, à l'oui du Bois.

C'est en 1842 que fut décidé la construction d'un chemin de fer réunissant Paris à la Belgique et les travaux commencèrent en mars 1843 par la construction du pont de Chaponval.
La plupart des ouvriers étaient anglais, il en était résulté quelques troubles. On envoya d'abord quelques lanciers, logés au Château, puis de l'infanterie, logée chez l'habitant, puis enfin (janvier 1845) on installa à Auvers une brigade de gendarmerie, partie à Méry en 1863.

Le chemin de fer, tout comme la route, a malheureusement coupé beaucoup de propriétés et mené l'écoulement des eaux vers l'Oise. Elle et lui ont opposé une digue aux terres qui descendaient des plaines à chaque orage et exhaussé le sol, faisant ainsi disparaître les fossés latéraux.
Le 9 novembre 1845, l'état céda le chemin de fer à la Compagnie du Nord. A ce moment les gros ouvrages étaient presque entièrement terminés. Après deux voyages d'essais, de Paris à Creil le 24 octobre 1845, et de Paris à Clermont le 18 janvier 1846, l'inauguration de Paris à Lille et Bruxelles eut lieu le 20 juin 1846. On ne mettait alors qu'une heure pour aller d'Auvers à Paris, car on évitait le détour par Pontoise et les stations étaient beaucoup moins nombreuses.
En 1876, fut inauguré l'embranchement d'Ermont à Valmondois, qui eut pour les habitants de Butry l'heureux avantage d'un pont à Stors.
Les ponts du chemin de fer et celui qui mène de Paris Saint-Denis à Hérouville, ont été bien des fois détruits, reconstruits et jetés bas depuis 1870. Ce sont de tristes souvenirs, qu'il vaut mieux ne pas évoquer. Je mentionnerai simplement, comme appartenant au chapitre de la viabilité, la sente du bord de l'eau, un des plus grands attraits de la commune. Cette question passionna l'opinion au moins pendant dix ans, car si certains pêcheurs et promeneurs ont abusé du droit de passage et de stationnement, les riverains exagéraient en prétendant que la rive leur appartenait. De part et d'autre on fit intervenir de puissants leviers, et le préfet ne savait quelle décision prendre. La solution la meilleure fut de déclarer d'utilité publique l'élargissement du sentier (juillet 1912), les propriétaires menacés d'une servitude encore pire, ne s'opposaient plus au passage, et la commune n'a pas eu la charge d'une coûteuse expropriation.

Il n'a pas été jugé utile de comprendre dans cette notice des faits secondaires mais cependant mémorables. On les trouvera à la mairie, dans de nombreux documents que j'y ai réunis (garde nationale, pompiers, fêtes et inaugurations, sociétés amicales, canalisations de l'eau et du gaz, postes, téléphone, télégraphie, pompes funèbres, etc.) Il est maintenant possible de trouver ce qu'on cherche, car les archives municipales ont été classées en ces derniers temps, et il n'y a pas de vieilles choses qui doivent nous attacher !
Cependant, tel qu'il est composé, ce petit compendium suffira dans bien des cas. J'ai surtout cherché à donner une revue rapide de ce qui s'est passé. On y trouvera, malheureusement, la preuve que nos ancêtres ont connu de bien tristes passages, et qu'il leur a fallu beaucoup de force de caractère, une résignation presque surhumaine pour supporter tant d'épreuves.
Notre génération, qui a bénéficié des réformes de 1789, continue à poursuivre, au nom du progrès, la conquête d'une vie facile avec le minimum d'endurance. Elle a connu, au contraire, trois cataclysmes dont la durée a été en augmentant, et où la sauvagerie n'a guère diminué. On avait espéré qu'un consortium des Nations en rendrait le retour impossible. Il faut donc croire qu'il existe des rêves impossibles à réaliser, que les mots Liberté, Egalité, Fraternité, ne sont que des mots, comme ceux d'Union et de Concorde, ce qui dominera toujours à cause des inégalités du sort, en sont l'envie, la jalousie, la haine. La vie est trop facile pour certains et trop dure pour d'autres. Tant qu'il en sera ainsi la paix ne pourra régner sur la terre, malgré tout le bon vouloir de certains.

H. MATAIGNE
Décembre 1944

A mon excellent ami Eugène Caffin j'offre ce petit travail, persuadé qu'il l'intéressera. Si plus tard, il était question d'éditer pour les habitants un résumé de l'histoire du pays, mon ami serait l'un des mieux qualifiés pour s'occuper à faire aboutir le projet.

NOTICE SUR AUVERS ET SON PASSE - Notes de l'auteur –

Page 2 – (1) – La ravine du Valhermer formait la séparation de la seigneurie d'Auvers d'avec la prévôté en garde de Pontoise, sur le côté de celle-ci se trouvait le clos Corbeillon, cité entre 1296 et 1356 et appartenant à Saint Martin. La paroisse comprenait, comme aujourd'hui, le hameau entier jusqu'au Chou.

Page 3 - (2) – Comme vassal du roi d'Angleterre, lui et les chevaliers de son époque nous montrent que malgré ce titre, ils ne professaient pas, pour le droit et la justice intangibles.

Page 3 – (3) - Il existe une localité portant le nom d'Auvers dans le département de la Manche, presqu'île du Cotentin. Y a-t-il un rapprochement à faire ou n'est-ce qu'une simple coïncidence ?

Page 3 – (4) – Le gibet était au Valhermer, le long de la sente qui s'appelle encore aujourd'hui sente de la Justice. Un habitant du hameau était exempt de toute redevance seigneuriale à condition de fournir l'échelle chaque fois qu'il y avait exécution.

Page 3 – (5) – On trouve encore la même indécision du Parlement dans un conflit entre les deux monastères mai 1389). Saint Denis voulant obliger le fermier et les gens dépendant de la ferme Saint Martin à Auvers à la banalité du Moulin-le-Roy.

Page 4 – (6) – En 1381, Pierre d'Orgemont poursuit un voiturier par eau de Pontoise qui a fait charger au port Saint Vincent 45 tonneaux de vin à destination de Rouen sans acquitter les droits. Au retour le bateau est saisi, et le délinquant, à titre de transaction, s'engage à verser 236 francs d'or. C'est au port Saint Vincent que se chargeaient par milliers les pavés extraits des bois d'Auvers.

Page 4 – (7) – La pièce de 1306 mentionne que le prieur n'a pas reçu le compte d ce qui lui était dû le jour où les habitants étaient partis en grand nombre pour la guerre de Flandres.

Page 4 – (8) - Il ne faut pas oublier que, pour les gens de mainmorte, ce placement à rente était souvent fort avantageux, car la redevance était perpétuelle et prise à charge par les héritiers successifs. Il était rare qu'on puit les racheter. Et alors, en cas de non payement, la communauté pouvait reprendre son bien sans autre avis.

Page 5 – (9) – Ne quittons pas ce XV ème siècle sans un souvenir à François Villon, né en 1431 (peut-être à Auvers, qui a donné son nom à 'une des principales rues ?). On peut lui reprocher des poésies d'une profonde immoralité, maintes facéties grossières, en plus d'écrits satyriques et trop souvent obscènes. Mais disent ses panégyristes, tel qu'il s'offre aujourd'hui à notre goût épuré, avec toutes ses grossièretés, dont il faut aussi rejeter la faute sur le temps où il a vécu, Villon peut être regardé comme le véritable inventeur du genre et du style marotiques. Un autre mérite, que ne lui dispute aucun poète du même temps, c'est d'avoir perfectionné la rime et d'avoir donné à la phrase … et une énergie alors inconnues.

Page 7 – (10) – Généralement il y avait vêpres, vigile et recommandations ; puis le lendemain la cérémonie des funérailles, avec prières sur la tombe.

Page 8 – (11) – Autrefois les marguilliers avaient la gestion exclusive des biens d l'église. C'est eux qui passaient les marchés et salariaient le personnel ecclésiastique compris.

Page 8 – (11b) – Curieux détails de ce que gagnaient alors les officiants. Celui qui dira la messe aura 7 sols 6 deniers, ceux qui porteront chape, de même que les diacres et sous diacres 18 deniers ; au clerc ou magister, 12 deniers, aux enfants qui

chanteront au lutrin, chacun 3 deniers. L'office sera annoncé un quart d'heure avant par la sonnerie de deux cloches, et les sonneurs recevront chacun 4 sols.

Page 8 – (12) – On verra par la suite comment Mme de Maintenon connaissait Auvers et pourquoi les habitants avaient pensé l'intéresser à leur église.

Page 11 – (13) – Le curieux est que Mme de Maintenon connaissait Auvers pour y avoir amené, à la fin de 1674, le duc du Maine, malade et contrefait, à un rebouteur, lequel avait réussi à empirer son état. Et c'est à Auvers que résidait Mme de Brinon, religieuse ursuline qui prenait des petites filles en pension. Elle fut la première supérieure de Saint Cyr, mais sa protection n'en fut pas toujours satisfaite.

Page 11 – (14) –« Le collecteur passe la moitié de sa journée à courir de porte en porte chez les contribuables en retard. Il n'y a point de collecteur qui ne marche par force et ne reçoive chaque année huit ou dix commandements. Si les collecteurs ne saisissaient pas, ils seraient saisis eux-mêmes. Pressés par les receveurs, il leur faut solliciter, poursuivre, persécuter les contribuables. Chaque dimanche et chaque jour de fête, ils se tiennent à la porte de l'église, avertissant les retardataires ; puis, dans la semaine, ils vont de chaumière en chaumière pour obtenir leur dû. »

Dans les notes i est très souvent question de gens emprisonnés.

Page 12 – (15) – Les enfants d'Auvers étaient amenés dans une église froide et humide le jour même ou le lendemain de leur naissance. Les nourrissons, venus pour la plupart de Paris, avaient accompli un voyage presque aussi funeste. Beaucoup décédaient sans qu'on ait su le nom des parents, soit que ceux-ci n'aient pu être avisés, soit que d'autres, par suite de circonstances imprévues, n'aient pas eu le moyen de reprendre leur enfant.

Page 13 – (16) – Il avait embrassé, comme beaucoup de notables à cette époque, les idées philosophiques alors en cours, et, bien qu'il est son mausolée dans l'église de l'Isle Adam, il est prieur sans confession.

Page 13 – (17) – Combien peu cependant il faudrait compter sur la reconnaissance des gens, si l'on n'avait comme récompense l'intime conviction d'avoir fait un peu de bien autour de soi.

Page 13 – (18) – Il est excessivement précieux, puisqu'il mentionne, en plus de la situation d'alors, quantité d'acquisitions rétrospectives. Malheureusement les gens ont cru bien faire de gratter pas mal de ces annotations pour mettre le plan au courant des transformations alors réalisées.

Page 14 – (19) – A noter qu'en général les seigneurs et les curés n'étaient pas favorables à l'ouverture de nouveaux chemins, car ils diminuaient la surface des terres sur lesquelles ils avaient droit, les premiers aux redevances, les seconds à la dîme.

Page 15 – (20) – Nombreux sont dans la collection de la mairie, les actes relatifs aux assignats et aux mandats territoriaux. En voici un, entre autres. En 1796, Persidat, rendant compte de sa gestion à des pupilles, apporta beaucoup de papiers dont il n'avait pas tirer le moindre argent. Qu'à Pontoise, il s'était adressé aux hommes de loi, qui l'avaient déconseillé d'engager la moindre procédure, vu qu'un simple commandement lui coûterait le double de ce que pouvaient valoir les assignats.

Page 18 – (21) – On n'a pas manqué de nous dire que, pendant la suppression du culte, le prieur disait clandestinement la messe dans ce caveau. Le fermier Quatremain n'était pas homme à s'y opposer. Mais le prieur n'a rien laissé comme souvenirs de ce qui se passa alors.

Page 19 – (22) – Ainsi cette bienfaisante fondation n'a même pas durer cent ans. De nos jours, nous avons vu quelque chose de plus éphémère encore. On avait construit, assez loin en plaine, à gauche de la route d'Hérouville, une salle paroissiale à l'usage de séances récréatives, avec un terrain autour pour les évolutions du patronage. Le tout avait fort bonne mine, et l'évêque était venu en faire l'inauguration le 2 juillet 1911. Dès la guerre de 1914, des gens trouvant qu'on pouvait parfaitement se loger là, puisqu'on pouvait utiliser pour se chauffer les portes et les fenêtres, puis employer à son usage toutes les ressources du bâtiment et du bois voisin, ne se sont en rien gênés. Irréparables et sans but maintenant, ces bâtiments ont totalement disparu.

Page 20 – (23) – Que nous voilà bien loin des 6000 francs de 1830 !